

## AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

### Demande d'autorisation environnementale portant sur le plan d'épandage des boues de la station d'épuration située à Longwy

Par arrêté préfectoral du 23 juillet 2019, le préfet de Meurthe-et-Moselle a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Communauté d'Agglomération de Longwy concernant le plan d'épandage des boues de la station d'épuration située sur le territoire de la commune de Longwy. Cette enquête, d'une durée de 32 jours, se déroulera du **mardi 17 septembre 2019 au vendredi 18 octobre 2019 inclus**.

Ce plan prévoit l'épandage des boues de la station d'épuration de Longwy sur des parcelles agricoles situées dans 17 communes du département de Meurthe-et-Moselle: Baslieux, Beuveille, Chenières, Cosnes-et-Romain, Doncourt-lès-Longuyon, Fresnois-la-Montagne, Haucourt-Moulaine, Laix, Longuyon, Mexy, Montigny-sur-Chiers, Morfontaine, Pierrepont, Ugny, Villers-la-Chèvre, Villers-la-Montagne et Viviers-sur-Chiers.

Cette enquête se déroulera au siège de la Communauté d'Agglomération de Longwy (CAL), ainsi que dans les mairies de Longuyon, Cosnes-et-Romain, Villers-la-Montagne, Montigny-sur-Chiers et Beuveille. La CAL a été désigné comme siège de cette enquête publique.

M. Bernard WOHLEBER, retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Nancy.

Le dossier d'enquête publique - dans lequel figurent notamment une étude d'impact, l'avis émis par la Mission Régionale Autorité Environnementale (MRAe) sur cette étude d'impact et le mémoire en réponse de la CAL à l'avis de la MRAe - peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public du siège de la CAL et des mairies des communes de Longuyon, Cosnes-et-Romain, Villers-la-Montagne, Montigny-sur-Chiers, Beuveille ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/> (Rubriques « Politiques publiques » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Enquêtes publiques ») ;
- sur un poste informatique librement accessible à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (6 rue Sainte Catherine – 54 000 NANCY) du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30 ;

Toute personne peut demander à obtenir des informations auprès du responsable du projet – via son bureau d'études - en adressant une demande écrite à l'adresse suivante : SEDE Environnement -69, rue d'Ebersheim- 67600 Sélestat- Tél : 03 90 58 53 56

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités suivantes :

- par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération de Longwy- A l'attention de M. Bernard WOHLEBER, commissaire-enquêteur – 2, rue de Lexy- 54 414 LONGWY ;
- sur les registres d'enquête disponibles au siège de la CAL et dans les mairies des communes de Longuyon, Cosnes-et-Romain, Villers-la-Montagne, Montigny-sur-Chiers, Beuveille aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- par mail adressé au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : [pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr)
- directement auprès du commissaire-enquêteur, oralement et/ou par écrit, lors des permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes :

Lieux d'enquête	Dates des permanences	Heures des permanences
Siège de la Communauté d'Agglomération de Longwy	mardi 17 septembre 2019	10h00 à 12h00
Mairie de Longuyon	jeudi 19 septembre 2019	16h30 à 18h30
Mairie de Cosnes-et-Romain	samedi 21 septembre 2019	10h00 à 12h00
Mairie de Villers-la-Montagne	mercredi 25 septembre 2019	16h00 à 18h00
Mairie de Montigny-sur-Chiers	samedi 28 septembre 2019	9h00 à 11h00
Mairie de Beuveille	Mardi 1 <sup>er</sup> octobre 2019	14h30 à 16h30
Mairie de Longuyon	jeudi 3 octobre 2019	16h30 à 18h30
Mairie de Villers-la-Montagne	samedi 5 octobre 2019	10h00 à 12h00
Mairie de Beuveille	mercredi 9 octobre 2019	14h30 à 16h30
Mairie de Montigny-sur-Chiers	samedi 12 octobre 2019	9h00 à 11h00
Mairie de Cosnes-et-Romain	mardi 15 octobre 2019	17h00 à 19h00
Siège de la communauté d'Agglomération de Longwy	vendredi 18 octobre 2019	15h30 à 17h30

Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet de Meurthe-et-Moselle son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

A l'issue de la procédure d'instruction, et après consultation éventuelle du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), le préfet de Meurthe-et-Moselle est susceptible d'accorder ou de refuser la demande d'autorisation environnementale présentée par la CAL.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies de Longuyon, Cosnes-et-Romain, Villers-la-Montagne, Montigny-sur-Chiers, Beuveille et du siège de la CAL ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1 rue Préfet Claude Erignac - Bureau des procédures environnementales) ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle (<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/>).